

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX

Lizy-sur-Ourcq, le 23 juin 2010



☎ 01 60 01 70 35

Fax 01 60 01 72 84

Internet : <http://www.lizy-sur-ourcq.com/>

e-mail : [contact@lizy-sur-ourcq.com](mailto:contact@lizy-sur-ourcq.com)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2010

L'an deux mil dix et le dix sept juin, à vingt heures quarante cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MICHAUX, Maire.

**PRESENTS** : M. MICHAUX – M. RANZONI – M. FOSSE – M. CALMET – MME HERPSONT – MME CONAN – MME COURTIER – MME KOUTOUAN – MME KRAMCZYK – M. MIGEOT – M. NEUSCHWANDER – M. PERCHET – MME PIQUOT – MELLE ROGE – M. SEVILLANO – M. TOUPRY – MME WAGNER.

**POUVOIRS** : MME GALINIER à M. CALMET.  
MELLE THURIN à MME WAGNER.  
M. WEHREL à M. MICHAUX.  
MME DARQUIN à MME PIQUOT.

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BLAISE – M. MAPPELLI.

Madame Nicole CONAN a été nommée secrétaire.

\*\*\*\*\*

Monsieur MICHAUX donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2010 ; pas de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour.

## **Finances – Personnel – Vie Economique :**

### **1) Marché de travaux pour la mise aux normes des feux tricolores au carrefour Place de Verdun :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de mise aux normes des feux tricolores au carrefour Place de Verdun sont à réaliser.

Il rappelle le lancement de la mise en concurrence sous procédure adaptée le 4 mai 2010.

La commission s'est réunie le 31 mai 2010 pour l'ouverture des plis et le choix de l'entreprise attributaire, à savoir :

- Entreprise STPEE, agence de Meaux, située Z.I. Nord – 27, rue Alexandre Volta à Meaux (77100), pour un montant HT de 9 981,00 €, soit 11 937,28 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer le devis avec l'entreprise STPEE.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

Remarque : c'est l'entreprise qui fait l'entretien de l'éclairage public.

### **2) Demande de subvention parlementaire auprès de l'Assemblée Nationale pour la remise aux normes électriques des feux tricolores au carrefour de la Place de Verdun :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu de l'Assemblée Nationale en date du 30 avril 2010 au titre de l'aide exceptionnelle destinée à soutenir les actions engagées dans notre commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'une première demande a été faite pour la mise en place de bornes électriques, Place de la République lors du conseil municipal du 8 mars 2010.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de mettre aux normes les feux tricolores, au rond-point de la Place de Verdun afin de le sécuriser.

Un appel d'offres a été lancé et le choix du candidat est entériné par le conseil municipal du 17 juin 2010. Le montant des travaux s'élève à 9 981,00 € HT, soit 11 937,28 € TTC, autofinancé en totalité.

Il propose de rattacher ce projet à la première demande et de solliciter une subvention auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, considérant que ces travaux sont indispensables pour la sécurité,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de mise aux normes des feux tricolores au rond-point de la Place de Verdun, pour un montant de 9 981,00 € HT, soit 11 937,28 € TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à solliciter auprès de l'Assemblée Nationale, une subvention parlementaire destinée à la réalisation de ce projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

### **3) Modification d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, compte tenu de l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Bellevue, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

De supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe créé initialement à temps non complet par délibération n°73.2008 du 25 septembre 2008 pour une durée de 26 heures hebdomadaires, et de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 1er septembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu l'avis du Comité Technique paritaire réuni le 17 juin 2010,

Vu le tableau des effectifs,

Décide :

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe créé initialement à temps non complet par délibération n°73.2008 du 25 septembre 2008 pour une durée de 26 heures hebdomadaires, et de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 1er septembre 2010.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

### **4) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent remplit les conditions pour être nommé agent de maîtrise principal.

Considérant que cet agent figure sur le tableau d'avancement de grade du centre de gestion de Seine et Marne,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité,

- de créer un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1er juillet 2010.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

#### 5) Création de trois postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que trois agents remplissent les conditions pour être nommés adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité,

- de créer trois postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1er juillet 2010,
- de modifier le tableau des effectifs,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

#### 6) Caution demandée aux associations pour les locations des salles du Parc et Maison Rouge :

Monsieur le Maire rappelle que les salles du Parc et Maison Rouge sont louées aux associations lizéennes chaque année.

A plusieurs reprises, certaines associations ont renoncé à l'utilisation des salles dans un délai trop court pour permettre une nouvelle location.

Monsieur le Maire propose de demander une caution s'élevant à 250 € par salle, à la signature du contrat, à compter de 1er janvier 2011. Cette caution sera encaissée en cas de désistement dans les trois semaines qui précèdent la date de location.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

Décide, par 18 voix pour et 3 voix contre,

- de demander une caution aux associations s'élevant à 250 € par salle, à la signature du contrat, à compter de 1er janvier 2011.
- d'encaisser cette caution en cas de désistement dans les trois semaines précédant la location de la salle.

### Décisions du Maire :

#### 7) Décisions du Maire prises en application d'une délibération du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des « Décisions » prises en application d'une délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2008 suivant le détail ci-après :

Date de la décision	N° de la décision	Observations (L2122-2)	Durée du contrat	Coût de la prestation
---------------------	-------------------	------------------------	------------------	-----------------------

19/05/2010	08/2010	Concert d'animation WESTERN pour la foire d'automne du 03/10/2010 à la Société : A.P.S. SERVICES 32 rue du Pipet 02310 MONTREUIL-AUX-LIONS	03/10/2010	7 754,25 € TTC
19/05/2010	09/2010	Contrat de location n° 155287-01 d'un standard téléphonique et de ses postes avec la Société : ATLANCE France SAS 42 - 46 rue Médéric 92110 CLICHY	5 ans	330,07 € TTC par mois sur 63 loyers
31/05/2010	10/2010	Renouvellement du marché à procédure adaptée concernant les prestations d'entretien des espaces extérieurs de la Commune – lot n° 1, avec la Société :  BIOSPHERE ( <i>traitements avec produits spéciaux qui ne sont pas faits par les agents communaux</i> ) 307, square des Champs Elysées 91026 Evry CEDEX	1 an	14 383,10 € TTC
31/05/2010	11/2010	Renouvellement du marché à procédure adaptée concernant les prestations d'entretien des espaces extérieurs de la Commune – lot n° 2, avec la Société : SYLVAIN ENVIRONNEMENT ( <i>7 passages dans les espaces verts : HLM, talus...</i> ) 30, Grande Rue 77440 Tancrou	1 an	35 162,40 € TTC

Le Conseil Municipal,

Prend acte des décisions du Maire prises en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008.

Monsieur RANZONI présente un récapitulatif des dépenses courantes, hors marchés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### **Travaux en cours :**

Travaux à bons de commande :

- abaissement de trottoirs réalisé aux HLM angle Justice-Couchant.
- trottoirs au niveau des escaliers de Galliéni, Curie.
- réparation de trottoirs, zone pavillonnaire, rue Fleming.
- trottoir du gymnase et passage derrière le gymnase le long des sorties de secours, enrobé sur le parking stabilisé le long du gymnase.
- 150 m<sup>2</sup> de voirie sont à reprendre Impasse du gymnase.
- sur le côté du collège, avenue de Gaulle, en allant du porche vers le collège : reprise de l'avenue, de même qu'une partie de la chaussée devant la gendarmerie et la maternelle.
- réparation voirie : un trou important est en formation sur le trottoir de sortie de l'entreprise Inter-brochage.
- abaissement du trottoir, avenue Jules Courtier vers le ponton de pêche pour handicapés.
- Juillet et août, réparation dans les écoles (travaux de peinture dans les sanitaires, toiture de l'école Monet côté rue Jean Jaurès).

#### **Questions diverses :**

Pas de questions diverses.

#### **Informations diverses :**

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle, le 18 juin 2010 à 18 h 30 au monument aux morts.

Concert de M. MESNIL le 18/06/2010 à 20 h 30 Place du Couchant.

Fête de la musique le 19/06/2010 de 21 h 30 à 1 h.

Kermesse Monet/Dès le 19/06/2010 de 10 heures à 15 heures à l'école Claude Monet.

Conseil d'école Monet/Dès le 25/06/2010.

Pot des enseignants le 28/06/2010 à 17 h 30.

Projection du film réalisé par les élèves de CM1 de Monet le 28/06/2010 à 19 h 30, salle Maison Rouge.

Classe de mer de l'école Bellevue à Saint Michel Chef Chef du 13 au 17/06/2011 :

Coût : 259 € par enfant, prix auquel il faut ajouter 3 080 € pour le transport.

Deux classes y participeront, soit un coût total de 16 030 €.

Proposition donnée pour les enfants de Lizy : 180 € par enfant avec un maximum de 50 enfants.

Informations données par Mme HERPSONT : remerciements aux membres de la commission pour leur participation à la retraite aux flambeaux.

Mme PIQUOT signale un problème pour le ramassage des poubelles bleues et propose de changer le jour de passage.

Personnel de la Police Municipale :

Il manquait un policier municipal à l'effectif ;

Un policier municipal est muté au 1<sup>er</sup> août 2010.

Deux agents de Police Municipale seront recrutés sur ces postes.

#### **Correspondances diverses :**

Remerciements pour le versement de subventions :

- Syndicat d'initiative pour un montant de 8 000 € ;
- CARED pour un montant de 350 € ;
- ASDATH pour un montant de 50 € ;
- Comité de Jumelage pour un montant de 2 200 €.

Remerciements des écoles maternelle Bellevue et Henri Dès pour l'aide apportée lors du défilé du carnaval du 16/04/2010 ainsi que l'aide apportée par la Commission Fêtes et Cérémonies pour la préparation des paquets de bonbons.

Remerciements de la Fondation de France pour l'aide exceptionnelle de 1 000 € versés au profit des victimes du tremblement de terre survenu à Haïti le 12/01/2010.

Invitation à l'assemblée générale de l'association Les Ateliers Main dans la Main le 18/06/2010 à 18 h 30, salle Henri Chastagnol.

Invitation à l'assemblée générale du Club Athlétique Football le 25/06/2010 à 19 h 30 salle Henri Chastagnol.

Courrier de M. CHEVAUCHERIE résidant avenue de la Gare à Lizy :

Lecture de la lettre faite par M. MICHAUX :

Explications données par M. FOSSE : le n° 16 est le seul endroit de l'avenue de la gare où il n'y a pas de passage à proximité de la porte d'entrée. Les travaux sont faits gratuitement par l'entreprise WIAME lors des travaux de réfection des places de stationnement. Pour M. CHEVAUCHERIE, devant son portillon d'entrée où se trouvait une flache, la réfection du trottoir a été réalisée.

#### **Avis demandé au Conseil municipal pour le nombre de bureaux de vote lors des prochaines élections :**

En 2011, un seul bureau de vote pour les élections cantonales,

En 2012, la proposition de deux bureaux de vote pour les élections législative et présidentielle est à étudier.

Prochain Conseil Municipal le 23 septembre 2010 à 20 h 45.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 05.

Le secrétaire,  
Nicolle CONAN